

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 mars 2018

Uni-Mail – MS130 – 19h00

Ordre du jour :

- I. Adoption de l'ordre du jour ;
- II. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 mai 2017 ;
- III. Nouveaux membres ;
- IV. Présentation de l'association ;
- V. Présentation du Rapport d'activité de l'exercice 2017 ;
- VI. Présentation du Rapport de trésorerie et de l'organe de vérification des comptes ;
- VII. Décharge et élection de l'organe de vérification des comptes ;
- VIII. Modifications statutaires ;
- IX. Objectifs 2018 ;
- X. Divers ;
- XI. Questions ;
- XII. Apéro.

Membres présent·e·s :

- Nicolas Tamayo Lopez ;
- Célia Sepe ;
- Stéphanie Catterson ;
- Thibaud Mabut.

Candidat·e·s membres présent·e·s :

- Sophie Ratcliff ;
- Jules Lorenzi ;
- Aurélien Celik ;
- Guillaume Tschuy ;
- Hélène Conradin ;
- Christophe Metzger.

Présent·e·s :

- Benjamin Aebi ;
- Matthias Junge ;
- Loïc Boegli ;
- Carlos Vasquez ;
- Mulham Soufi ;
- Jolan Venchiarutti ;
- Stefano Trovato ;
- Sylvain Thullen.

Excusé-e-s :

- Louis Mégroz ;
- Marc Delacrétaç ;
- Julien Grünhagel ;
- Titouan Garnier ;
- Florian Parini ;
- Bruno Hausler ;
- Tom Chappuis.
- Clément Charollais ;
- Romain Boillat ;
- Carole Guignet, Bénévolat-Vaud ;
- Laura Pasquier, Amnesty International UNIGE ;
- Clémence Aellen, Clapataks ;
- Philippine Coutau, Clapataks ;

L'Assemblée Générale est présidée par Nicolas Tamayo Lopez conformément aux statuts de l'association.

Ouverture de la séance à 19 :11.

I. Adoption de l'ordre du jour

Adoption à l'unanimité.

II. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 mai 2017

Adoption à l'unanimité.

III. Nouveaux membres

Le Comité rappelle que, selon les statuts en vigueur, une demande écrite est requise pour que l'assemblée générale puisse se prononcer sur l'adhésion de nouveaux membres. Ce point porte donc sur les candidatures reçues à ce jour. Il s'agit ainsi de se prononcer sur les candidatures de :

- Julien Grünhagel ;
- Sophie Ratcliff ;
- Jules Lorenzi ;
- Florian Parini ;
- Guillaume Tschuy ;
- Hélène Conradin ;
- Bruno Hausler ;
- Titouan Garnier ;
- Christophe Metzger ;
- Tom Chappuis ;
- Aurélien Celik ;
- Clément Charollais ;
- Romain Boillat.

Chacun des candidats présents se présente brièvement, **Célia Sepe** présente les candidats absents.

Nicolas Tamayo Lopez propose de voter l'adhésion des nouveaux membres en bloc.

Votation pour voter les nouveaux membres en bloc : unanimité.

Votation du bloc : unanimité.

Le Comité précise que l'association a la responsabilité d'assurer des services de qualité et de garder une indépendance dans ses tâches, c'est pourquoi l'adhésion à l'association n'est pas totalement ouverte. Les profils recherchés sont des personnes avec de l'expérience, de la motivation et surtout des compétences.

IV. Présentation de l'association

1. Présentation :

Le Comité présente l'association. Lyoxa est une nouvelle structure créée le 20 mars 2017, dans une perspective de collaboration, de changement et d'optimisation, avec une philosophie développée autour du fonctionnement associatif. Dans une période difficile pour agir ensemble et monter des projets, on peut obtenir un changement dans la société civile par un travail collectif. Seul, il est facile d'être intimidé, mais l'association est justement là pour être un tremplin. Lyoxa est un outil plus qu'une plateforme de développement de projets, mais Lyoxa a la capacité de porter des projets de l'idée à la réalisation.

i. *Organisation :*

L'association fonctionne grâce à quatre types de membres :

- a. Les membres du Comité : il s'agit de l'organe directeur et légal, qui fournit un engagement durable ;
- b. Les délégués aux fonctions internes, qui se chargent de l'administration interne et de la gestion des services. Ils s'engagent de manière durable également ;
- c. Les consultants, qui font le suivi des demandes, conseillent les associations dans leurs projets et sont les principaux interlocuteurs des sollicitants. Leur engagement peut être limité, surtout si la personne est compétente dans un pôle très précis. Ils prennent la responsabilité des demandes en fonction de leur temps et de la compatibilité avec leurs aptitudes ;
- d. Les membres des pôles de compétences, qui mettent à disposition de l'association leurs compétences spécifiques et leur expertise dans un domaine. Les membres des pôles de compétences peuvent être un soutien aux consultants. Leur engagement est ponctuel, selon les demandes. Lyoxa est à la recherche de connaissances académiques et professionnels, qui peuvent être mises à disposition gratuitement des associations.

ii. *Fonctionnement :*

Le processus de fonctionnement que nous avons mis en place se déroule en plusieurs étapes de la façon suivante :

- a. Dans un premier temps, une demande est déposée au travers de notre site internet, elle inclut la description et l'identification des besoins des sollicitants;
- b. La demande faite sur le formulaire est directement transférée sur le Slack de l'association sur un canal spécifique « nouvelle demande » ;
- c. La déléguée aux fonctions internes, Sophie, s'assure qu'un consultant prend en charge la demande et la lui transfère ;
- d. Le ou la consultant prend contact avec les sollicitants et analyse avec eux leurs besoins de manière plus détaillée. Comme les consultants ont un travail en fonction de leurs disponibilités, le consultant peut refuser de prendre en charge des demandes supplémentaires dès qu'il en a trop ou dès qu'il a d'autres occupations qui demandent du temps.
- e. Lorsque la demande implique des connaissances spécifiques, le consultant en charge peut faire appel aux membres de pôles de compétences pour apporter des solutions à ces questions spécifiques. Ces derniers peuvent également refuser de nouvelles questions spécifiques en cas de surcharge.
- f. La demande est traitée par le consultant jusqu'à sa satisfaction et la clôture du dossier.

iii. *Team* :

Notre équipe est actuellement composée des membres suivants :

- a. Comité : Nicolas, Célia, Stéphanie ;
- b. Délégués : Thibaud, Marc, Julien, Louis, Sophie, Hélène ;
- c. Consultants : Jules, Florian, Guillaume, Bruno, Titouan ;
- d. Pôles de compétences : Tom, Christophe, Clément, Romain, Aurélien.

Il faut préciser que certains des membres ont plusieurs rôles et fonctions, chacun choisit dans quoi il souhaite s'engager. Nous essayons de conserver un certain rapport d'horizontalité. Les consultants peuvent également être membres de pôles de compétences. Les délégués, être consultants et membres des pôles de compétences et les membres du comité peuvent assumer les quatre rôles.

V. Présentation du Rapport d'activité de l'exercice 2017

Le Comité présente les activités tel que suit :

1. Chiffres :

Nous avons eu un total de 32 demandes en 2017. Il est à noter que nous n'avons ouvert officiellement nos services qu'en septembre. On enregistre donc une nette augmentation de celles-ci entre le mois de septembre et décembre, pour lesquels nous avons reçu un total de 21 demandes sur les 32. En tout, 21 associations ont fait appel à nous. Notre service le plus demandé a été l'aide à la rédaction de statuts. Ce qui se comprend facilement car il s'agit d'une tâche essentielle mais potentiellement complexe. Vient ensuite le service de mise en réseau, puis le service de conseil à l'organisation d'événements. Nous mettons souvent en avant ce dernier service car certains secteurs organisationnels d'événements sont souvent sous-estimés, notamment celui de la sécurité. Nous avons cherché à établir de bons contacts avec les autorités pour déterminer un consensus sur la diligence requise des organisateurs. Cela a été un succès avec le DSE avec qui nous avons pu travailler sur le formulaire de demande de manifestations du guichet universel pour leur fournir le point de vue d'une association qui cherche à faire une demande de manifestation et comprendre les éléments essentiels pour leurs services afin de mieux conseiller les associations souhaitant faire une demande.

Pour finir, nous avons enregistré un total de 616 visites sur notre site internet.

2. Partenariats :

Durant cette année nous avons pu établir plusieurs partenariats avec des entités travaillant dans plusieurs domaines, les voici :

- i. *Iaruche* : il s'agit d'une entreprise de consultants web. Leurs services font de la conception web au webdesign en passant par des activités de graphisme. Ils sont ouverts à apporter leur aide aux associations ;
- ii. *Bassment !* : il s'agit d'un collectif d'artistes genevois. Ils disposent d'un sound system et de nombreux musiciens de tous styles différents ;
- iii. *Hypersquad* : il s'agit d'un collectif de graphistes professionnels. Ils nous ont offert la possibilité de négocier des réductions pour des services destinés à nos sollicitants ;
- iv. *DJ-R* : il s'agit d'une entreprise d'éclairage et sonorisation. Ils font de la scénographie notamment pour des festivals. Ils nous ont proposé d'offrir des réductions pour nos sollicitants ;
- v. *Collectif pour une vie nocturne riche et diversifiée* : ce sont des acteurs politiques importants dans le paysage de la vie nocturne genevoise. Nous avons établi un partenariat afin qu'ils communiquent aux associations qui souhaitent louer la salle du Terreau l'existence de nos services. Ils relaient le nom de Lyoxa et Lyoxa les aide pour les projets.

Nous sommes toujours à la recherche de partenariats qui puissent être bénéfique à Lyoxa et aux associations sollicitantes.

3. Bilan 2017 :

Quatre objectifs principaux avaient été fixés pour cette première année. Premièrement, créer l'association. En effet après plus de deux années de réflexion entre les membres fondateurs, nous avons finalement décidé de sauter le pas et créer la structure. Cet objectif a donc été atteint. Le second objectif était de trouver un système de fonctionnement adaptable aux membres recrutés. Tel que nous l'avons vu plus tôt, cet objectif a été rempli. Le troisième objectif était de trouver un financement pour nos activités ce que nous avons fait grâce à une activité d'autofinancement organisée en collaboration avec le Students' United Nations. Nous avons tenu un stand de saucisses lors des festivités du 1^{er} août de la ville de Genève. Cette vente nous a rapporté presque CHF 7000. Grâce à ces premiers fonds nous avons pu acquérir les premiers éléments de notre banque de matériel, qui ont par exemple servi au festival *Meltin'Grottes*, mais aussi financer notre site internet et nos nouvelles cartes de visite. Le quatrième objectif fixé était de se faire connaître, ce qui a été un grand succès. Nous avons rencontré le Collectif Nocturne, le DSE, le DIP, le Service du Médecin Cantonal, le PCTN, le Service de la Jeunesse de la Ville de Genève et l'Unité de vie associative de la ville. Le CAGI nous a contacté pour en apprendre plus sur nos services et pouvoir nous rediriger les demandes correspondantes qu'ils recevaient. Tout est allé très vite, aujourd'hui nous recevons même des demandes qui ont été recommandées par des services de l'administration que nous n'avons pas rencontrés.

Parmi les quelques accomplissements notables de cette année nous comptons la mise en place de notre structure interne. Cela a été l'objet d'une longue réflexion pour trouver un fonctionnement adapté aux agendas et aux obligations de nos membres. Une structure cohérente a été mise en place tout en gardant des possibilités d'évolution afin de permettre à la structure de s'adapter dans le temps. Nous avons mandaté *laruche* pour la création de notre site internet, élément impératif pour avoir une certaine visibilité auprès du public. Nous nous sommes partiellement autofinancés et avons acquis une certaine reconnaissance des autorités. A ce propos, nous avons été reconnus comme une organisation d'intérêt public ce qui nous a valu une exonération fiscale, l'exonération des dons qui nous sont faits et l'accès à tout un tas de services gratuitement ou à des tarifs préférentiels de la part de grandes sociétés telles que Google ou Slack.

Nous avons tout de même connu certains points négatifs durant cette année, principalement le manque de fonds, deux demandes de subventions, l'une à la Loterie Romande et l'autre à Projets à la Pelle, nous ont été refusées. Nous avons également atteint sur cette fin d'année la limite de gestion des diverses demandes, en effet nous n'avions plus assez de personnel pour pouvoir accueillir plus de sollicitations sans péjorer notre travail, c'est pourquoi nous agrandissons la structure.

VI. **Présentation du Rapport de trésorerie et de l'organe de vérification des comptes**

La Trésorière présente les comptes. Les principales dépenses sont celles correspondantes au frais d'acquisition du site internet avant d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique et d'être validé par *Stifter-helfen* pour bénéficier gratuitement de programmes d'entreprises (Slack, G-Suite, ...).

Benjamin Aebi lit son courrier de vérificateur des comptes indiquant qu'il les approuve sans réserve.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

VII. **Décharge et élection de l'organe de vérification des comptes**

Le Comité propose la décharge de l'organe de vérification des comptes.

La décharge est acceptée à l'unanimité.

Le Comité ouvre les candidatures à l'élection en tant qu'organe de vérification des comptes. **Benjamin Aebi** se propose à nouveau. Aucune autre candidature n'est proposée.

Benjamin Aebi est élu comme vérificateur de comptes à l'unanimité.

VIII. Modifications statutaires

Le Comité propose plusieurs modifications statutaires. **Nicolas Tamayo Lopez** présente chacune des modifications proposées, article par article :

1. Art. 3 :

Il s'agit d'une modification importante qui touche aux buts de l'association. Elle vise l'élargissement des buts, de manière à couvrir plus seulement les demandes d'associations mais également les demandes de particulier ou de collectifs non constitués en association. Cette modification vise à adapter les statuts à plusieurs demandes reçues ;

Aucune question.

2. Art. 4 :

Cette modification vise à harmoniser une grande nouveauté qui sera présentée plus loin concernant les types de sociétariat, sont donc ajoutées comme ressources de l'association les cotisations des membres de soutien ;

Aucune question.

3. Art. 5 :

Cette modification est une simple modification de forme visant à épicer la formulation de l'article ;

Aucune question.

4. Arts. 6 ss :

La modification des articles 6 à 10 vise à intégrer la structure de fonctionnement adoptée en formalisant les statuts de membres actifs et membres de soutien. Les membres actifs sont ceux qui prennent part aux activités et missions de l'association, ils bénéficient de plus de pondération lors des votes au sein de l'association. Ils sont divisés en Délégués aux fonctions internes, Consultants et membres de pôle de compétences. Le rôle de chacun de ces types de sociétariat est inscrit statutairement. Il est précisé que les membres des pôles de compétences ont moins de voix lors des votations au sein de l'association. Les membres de soutien sont les contribuables aux cotisations, ils ont moins de poids lors des votes ;

Aucune question.

5. Arts. 11 ss :

Cette modification vise à intégrer un critère de non-éligibilité à la qualité de Délégué aux fonctions internes, de Consultant ou de membre du Comité dans les statuts. Ce critère porte sur l'implication dans un parti politique. Cette modification vise à empêcher que des personnes ayant un intérêt autre que l'aide aux associations, notamment de type carriériste en politique, puisse rejoindre l'association dans l'un de ces postes. Il ne paraît pas correct aux yeux des membres de Lyoxa d'utiliser des associations comme un tremplin politique et de récupérer ces activités pour amasser de l'électorat ;

- i. **Hélène Conradin** demande si cela exclut qu'un élu politique fasse partie de l'association. **Nicolas Tamayo Lopez** répond que cela n'exclut pas les élus de l'association mais uniquement des postes du Comité et des fonctions de Délégués aux fonctions internes et Consultants ;
- ii. **Sophie Ratcliff** pense que cela exclut toute personne engagée pour peu qu'elle soit un peu active dans un parti politique. **Nicolas Tamayo Lopez** répond que cela n'a d'influence concrète qu'au niveau du pouvoir décisionnel que pourra avoir la personne, car elle peut toujours faire partie de l'association en tant que membre de pôle de compétences. **Stéphanie Catterson** ajoute que l'on ne se prive pas de la compétence de quelqu'un grâce à cette exception pour les membres des pôles de compétence ;
- iii. **Hélène Conradin** demande si cela ne priverait pas l'association de certains talents. **Célia Sepe** répond que les personnes concernées pourront toujours s'engager dans les pôles de compétences de manière active et que le but est de préserver l'association des carriéristes politiques. **Nicolas Tamayo Lopez** ajoute que l'on ne refuse pas l'implication d'une personne, mais seulement une mauvaise utilisation de l'image

de l'association. La personne pourra toujours, si elle est réellement motivée par l'aide aux associations, fournir plus d'aide sans toutefois pouvoir en tirer de crédits politiques ;

- iv. **Benjamin Aebi** affirme que d'autres personnes sont susceptibles de pratiquer la même forme de détournement d'image ou de récupération politique tels que des lobbyistes ou d'autres parts de la société civile. **Célia Sepe** répond que de notre expérience, les uniques cas de figure connus ont eu lieu en lien avec des partis politiques et que si nous constatons cela avec d'autres activistes, nous réagirons sur le moment au cas par cas. **Hélène Conradin** ajoute que de toute façon, on devient un peu lobbyiste du moment où on fait partie d'une association, et c'est dommage de se priver de membres potentiellement actifs.

Un autre changement de cet article est la compétence en ce qui concerne l'admission des nouveaux membres. Celle-ci ne revient plus à l'assemblée générale mais au Comité. Cela se justifie par les activités de l'association. Nous avons besoin d'assurer des services de qualité et devons donc procéder à un recrutement particulier. Le fait que l'assemblée générale doive se prononcer est également très chronophage et sera de plus en plus difficile au fur et à mesure de la croissance de l'association. Cela entraîne d'autres modifications principalement en ce qui concerne l'instauration d'une voie de recours lors d'un refus d'adhésion.

- i. **Hélène Conradin** souhaite savoir ce qu'il se passe lorsqu'une personne démissionne ou est exclue lorsqu'elle a un dossier en cours. **Nicolas Tamayo Lopez** répond que l'art. 13 prévoit un délai de 6 mois pour les démissions justement pour permettre la clôture des dossiers en cours et la non ouverture de nouveaux dossiers pour cette personne. En ce qui concerne l'exclusion, il faudra trouver une solution sur le moment car, si l'exclusion est prononcée c'est pour de justes motifs ;
- ii. **Hélène Conradin** souhaite savoir ce qu'il arrive lorsqu'un membre prend un engagement dans un parti politique alors qu'il est déjà Délégué aux fonctions internes ou Consultant. Est-ce qu'il doit démissionner ? **Nicolas Tamayo Lopez** répond qu'il serait bienvenu qu'un tel engagement soit annoncé à l'avance et coordonné avec le Comité. Dans tous les cas, une personne prenant un tel engagement devient ainsi inéligible de facto et perdrait automatiquement sa qualité de Délégué ou Consultant. Au mieux, il pourra rester Membre des pôles de compétences ;
- iii. **Hélène Conradin** souhaite savoir si les membres actifs ont un droit à l'avoir social. **Nicolas Tamayo Lopez** répond que non, conformément au droit suisse, les membres de l'association n'ont aucun droit à l'avoir social quel que soit leur qualité de membre ou fonction ;

6. Art. 18 :

Cette modification intègre les différentes pondérations de voix prévues dans les qualités de sociétariat dans l'article sur les voix de l'assemblée général. Des coefficients sont fixés pour correspondre à ces articles. Il est également précisé que les voix des membres du Comité sont comptabilisées comme des voix de Délégués aux fonctions internes. Il n'y a pas de quorum fixé ;

- i. **Guillaume Tschuy** suggère de modifier la proposition et de ne pas indiquer que la voix du Président compte double mais qu'« en cas d'égalité, la voix du président tranche ». **Le Comité** propose d'intégrer cette modification ;

7. Art. 19 :

Cet article est modifié pour adapter le bulletin secret aux nouveaux coefficients en indiquant que le bulletin doit indiquer le type sociétariat ;

Aucune question.

8. Art. 20 :

Cette modification intègre le critère d'inéligibilité des membres de partis politiques pour le Comité ;

Aucune question.

9. Art. 21 :

Cet article adapte la composition du Comité aux types de sociétariat. Il vise à permettre l'accès au Comité uniquement aux membres actifs ;

Aucune question.

10. Art. 23 :

Cette modification intègre dans les compétences du Comité celle d'enregistrer les changements de sociétariat ;

Aucune question.

11. Art. 24 :

Cette modification intègre la possibilité pour les membres du Comité d'engager individuellement l'association pour un montant inférieur à CHF 250.- ;

Aucune question.

Le Comité propose de voter en bloc toutes les modifications présentées, y compris celle proposée par Guillaume Tschuy.

Le principe du vote en bloc est accepté à l'unanimité.

Le Comité invite à voter sur les modifications.

Les modifications sont acceptées à l'unanimité.

Nicolas Tamayo Lopez indique qu'il reste une modification statutaire sur laquelle l'assemblée doit s'entendre, il s'agit du montant de la cotisation des membres de soutien. Il ouvre les débats sur la question.

- i. **Célia Sepe** propose un montant de CHF 100.- pour être membre de soutien.
- ii. **Hélène Conradin** indique que cela dépend du public visé. Elle affirme que pour un public étudiant, CHF 100.- sera trop élevé. Il faut réfléchir en tant qu'engagement syndical, c'est souvent un prorata du salaire. Dans les syndicats, avec un minimum de 100.- on a plus de voix et de pouvoir. Ici cela fait beaucoup.
- iii. **Benjamin Aebi** indique que CHF 100.- semble trop pour des étudiants et que CHF 50.- n'est pas assez. Il propose CHF 80.- semble être un bon compromis.

L'assemblée semble tomber d'accord. **Le Comité** propose un vote.

Votation à l'unanimité pour un montant de 80.- CHF.

IX. Objectifs 2018

Le Comité présent les objectifs de l'association pour l'année 2018. Ils s'axent autour de trois domaines principaux :

1. Structure interne :

Le premier objectif concernant la structure interne de l'association est de trouver un local et un bureau. Le but est de créer un point d'attache où les membres pourront travailler sur les projets et se rencontrer. Lyoxa fonctionne sur l'échange, un espace de ce type pourra donc favoriser la création de nouvelles idées. Le local est principalement destiné à la mise en place de notre banque de matériel pour les associations. Actuellement nous avons en vue la salle de la Palette ainsi qu'un espace proche du Collège Voltaire.

Aucune question.

Le second objectif concernant la structure interne est de créer la plateforme informatique de gestion. Le but est de disposer d'une webapplication qui facilite le contact entre les Consultants, les Membres des pôles de compétences et les demandeurs et sur laquelle chaque acteur peut indiquer ses disponibilités.

Aucune question.

Le troisième objectif concernant la structure interne est d'augmenter la taille de la structure. Comme dit dans le bilan, nous arrivons lentement à la limite de gestion des demandes par rapport à la disponibilité de nos Consultants. Plus nous recevons de demandes supplémentaires, plus nous prenons du retard à les traiter, nous devons donc agrandir la structure pour mieux absorber les demandes. Principalement, nous allons recruter pour enrichir le pôle de compétence juridique, celui-ci étant le plus demandé.

- i. **Mulham Soufi** demande s'il n'est pas possible de préciser les demandes sur le formulaire. **Célia Sepe** répond que le formulaire est assez précis pour le moment et qu'elles sont traitées rapidement de ce point de vue là mais que c'est vraiment un problème de manque de personnel.

En ce qui concerne le pôle de compétence juridique, il est intéressant de relever que s'il est aussi demandé c'est en raison d'un problème de société plus général : l'accès au droit. L'accès au droit est très cher et les associations n'ont pas les fonds mais ont grandement besoin de connaissances juridiques. Nous voulons donc développer ce secteur pour fournir une meilleure aide. Actuellement nous sommes entrain de rechercher des partenariats avec des études d'avocats pour pouvoir assurer, dans les cas les plus complexes, un soutien juridique. Nous avons à ce jour une avocate qui s'est dite prête à nous aider en cas de besoin.

2. Financement :

Le premier objectif concernant le financement est d'augmenter les actions d'autofinancement pour pouvoir financer les nouveaux locaux et les investissements liés à ceux-ci. Le stand au 1^{er} août a été un tel succès que nous souhaitons le réitérer. Nous songeons également à des ventes de pâtisseries mais surtout à un événement annuel de l'association. En plus du financement que cet événement pourra apporter, il servira de terrain d'entraînement pour nos nouveaux membres.

Aucune question.

Le second objectif concernant le financement est d'obtenir des subventions tant privées que publiques. Nous allons principalement démarcher des entités de droit privé pour ce qui est des subventions de fonctionnement. Néanmoins, nous gardons pour priorité de conserver une totale indépendance dans nos activités.

- i. **Aurélien Celik** demande ce que les entités privées gagneront à nous subventionner. **Nicolas Tamayo Lopez** répond que le premier intérêt est d'ordre philanthropique. Toutefois, grâce à la récente reconnaissance d'intérêt public, les dons faits à notre organisation pourront être défiscalisés. Les entités privées, sociétés comme personnes, peuvent ainsi bénéficier d'un allègement fiscal.
- ii. **Benjamin Aebi** indique que trop de financement privé pourrait être mal vu par les organes publics tels que la Ville de Genève et que cela risquerait de nous péjorer dans la recherche de fonds publics. **Célia Sepe** répond qu'actuellement, l'État et la Ville incitent justement les associations à diversifier leurs recherches de fonds et à s'orienter vers les organes privés. **Nicolas Tamayo Lopez** ajoute que dans la très peu probable hypothèse où l'association reçoive trop de fonds, nous envisagerions la possibilité de créer une fondation pour offrir un soutien économique aux projets des associations.
- iii. **Hélène Conradin** demande s'il a été envisagé de rémunérer des membres de l'association. **Célia Sepe** répond que c'est effectivement une intention. L'idée serait de pouvoir créer des postes rémunérés pour des Délégués aux fonctions internes afin de leur dégager plus de temps pour l'association, mais pas pour les membres du Comité pour le moment.

3. Services :

Le premier objectif concernant les services est de mettre en place notre banque de matériel. Evidemment, nous avons besoin d'un financement spécifique pour celle-ci. A ce jour, nous avons déjà acquis des tentes de stand pour celle-ci qui

ont d'ailleurs déjà été utilisées plusieurs fois. Parmi les prochaines acquisitions, nous planifions d'acheter des verres eco-cup pour les événements, éventuellement avec un système de service par le bas comme à la patinoire des Vernets, des talkie-walkies, des appareils à Hot-dog et des tables. La banque de matériel est notre seul service payant, mais le prix ne visera qu'à couvrir les coûts d'amortissement et de remplacement du matériel. Nous allons faire appel à des spécialistes pour le calcul de ces coûts et de ces prix.

- i. **Carlos Vasquez** demande s'il ne serait pas possible d'organiser une mise en commun du matériel du réseau associatif à travers la webapplication. **Hélène Conradin** répond que le GLAJ a déjà tenté de mettre en place une telle idée mais qu'elle a résulté en un échec. Les associations ont souvent besoin du même matériel en même temps.
- ii. **Sophie Ratcliff** demande si le matériel que les associations possèdent pouvait être loué avec Lyoxa comme intermédiaire. **Nicolas Tamayo Lopez** répond que, tout comme l'a dit Hélène, les associations ont souvent besoin du même matériel au même moment.
- iii. **Hélène Conradin** indique que la Banque à Matériel de l'Association du Scoutisme Genevois fonctionne assez bien et que, malgré l'éthique particulière des scouts, il y a toujours environ 10% de perte de matériel. Ce devra être un point important à anticiper pour notre projet. Elle indique qu'il faut surtout une banque à matériel pour soutenir les jeunes associations, car dès qu'elles acquièrent un passif associatif il est beaucoup plus facile pour elles de demander du matériel prêté grâce à leur réseau. Quand les associations sont jeunes, elles n'ont pas encore de réseau et font tout sans réseau, ce qui complique le tout. **Nicolas Tamayo Lopez** répond qu'il pourrait être une bonne idée de simplement recenser le matériel dont disposent les associations du réseau Lyoxa qu'elles sont prêtes à prêter. Les autres associations pourraient ainsi plus facilement les contacter pour des éléments précis. **Mulham Soufi** indique qu'il serait alors intéressant et nécessaire de faire un recensement des associations dans le réseau de Lyoxa et de collecter leurs contacts. **Célia Sepe** indique que ce recensement sera de toute façon effectué au travers de la webapplication où les associations devront s'inscrire individuellement en indiquant leurs contacts.
- iv. **Jolan Venchiarutti** indique qu'il sera pertinent de proposer un système de feed-back sur la banque de matériel pour mieux la faire évoluer. **Hélène Conradin** ajoute qu'il est impératif qu'un contrat de location soit prévu de façon claire. **Célia Sepe** répond que cela sera fait.

Le second objectif concernant nos services s'adresse moins aux associations qu'à nos membres. Il s'agit d'un petit projet en vu de remercier ceux-ci de leur investissement. L'idée est de s'entendre avec les sollicitants, particulièrement en matière d'organisation d'événements pour que les membres de Lyoxa puissent avoir accès gratuitement à leurs événements. Cela a un double avantage, d'un côté, nous offrons un petit avantage à nos membres, ce qui se justifie totalement par l'énorme travail bénévole qu'ils fournissent, et d'un autre côté cela nous offre la possibilité de nous placer comme observateurs dans ces événements. Nous pouvons ainsi découvrir de nouveaux lieux, identifier les problèmes qui surviennent et aider les organisateurs en cas de besoin. Cette accréditation passe par la délivrance d'une carte de membre Lyoxa qui servira de laissez-passer à l'entrée des événements. Nous comptons intégrer cela dans nos futures conditions générales destinées aux sollicitants et, si cela fonctionne correctement, nous pourrions en parler directement aux entreprises de sécurité afin qu'elles reconnaissent nos cartes.

Aucune question.

Le troisième objectif concernant nos services est la création des canevas organisationnels. Le but est de créer des des « marches à suivre » pour chaque élément important de l'organisation d'un événement. Ces documents serviraient de check-list pour les Consultants dans leur soutien aux sollicitants. Ces documents ne garantiront pas forcément que l'organisation d'un événement se passera parfaitement, car personne n'est à l'abri d'un imprévu, mais assurera au moins que les organisateurs auront envisagé les éléments essentiels.

Aucune question.

Le quatrième objectif concernant nos services est la création d'une base de données des salles à louer sur le Canton de Genève. Le but est de recenser les différentes salles, publiques ou privées et d'en indiquer les utilisations possibles, les prix et les démarches administratives à accomplir pour les louer. Le recensement a déjà commencé.

Aucune question.

X. Divers

Le Comité présente un dernier élément qui semble avoir été oublié. Nous avons commencé la conception de conditions générales d'utilisation de nos services. Ces conditions générales devront être acceptées par les sollicitants pour accéder à nos services. Elles visent principalement à limiter notre responsabilité sur le conseil sachant que celui-ci n'est pas professionnel. Elles intégreront également l'accord sur le laisser-passer aux événements pour nos membres. Elles seront à accepter lors de l'inscription sur notre webapplication. C'est une personne spécialisée en la matière qui se charge de l'écriture de celles-ci pour nous.

Aucune question.

XI. Questions

Pas d'autres questions.

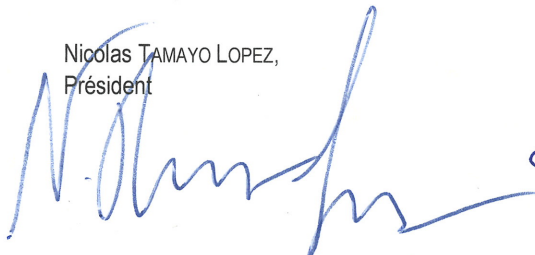
XII. Apéro

Le Comité invite l'assemblée à l'apéritif et déclare la séance close.

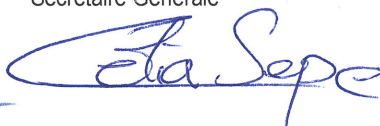
Clôture de la séance à 21h45.

Pour le Comité:

Nicolas TAMAYO LOPEZ,
Président



Célia SEPE,
Secrétaire Générale



Stéphanie CATTERSON,
Trésorière

